

REGLEMENT du Triathlon des Gorges de l'Ardèche 2018

◆ Le Triathlon des Gorges de l'Ardèche est organisé par Ardèche Sport Attitude sous l'égide de la FFTRI, les concurrents sont donc soumis à la Règlementation Sportive de la FFTRI et s'engage à la connaître et la respecter, elle est consultable sur www.fftri.com

Epreuves, distances & catégories d'âges

Le triathlon des Gorges de l'Ardèche est constitué de 2 animathlons et de 6 épreuves compétition

⇒ Jeudi 5 juillet 2018

◆ 1 Animathlon (parcours ludiques permettant la découverte des pratiques enchaînées) pour les scolaires

⇒ Jeudi 5 juillet 2018 :

◆ Un **Triathlon distance S** (Natation 750m, Vélo 20km, Course à Pied 5km)

En individuel ouvert à toute personne à partir de la catégorie Cadet (né en 2002 et avant)

En relais, ouvert à partir de la catégorie Minime (né en 2004 et avant)

Dans la limite de 350 en individuel +30 places pour le relais

◆ Un **Triathlon distance M** (Natation 1500m, Vélo 40km, Course à Pied 10km)

En individuel ouvert à toute personne à partir de la catégorie Junior (né en 2000 et avant)

En relais, ouvert à partir de la catégorie Cadet (né en 2002 et avant)

Dans la limite de 400 en individuel +30 places pour le relais

⇒ Vendredi 6 juillet 2018 :

◆ Un **Triathlon Jeunes**, ouvert aux catégories

Pour les 6/9, Mini-Poussin/Poussin (né de 2009 à 2012) (Natation 50m, Vélo 1km, CàP 400m),

Pour les 10/13, Pupille/Benjamin (né de 2005 à 2008) (Natation 200m, Vélo 4km, CàP 1,5km),

Dans la limite de 300 places

◆ Un **Triathlon distance XS** (Natation 400m, Vélo 10,5km, Course à Pied 2km)

Pour les Jeunes, Benjamin/Minime/Cadet/Junior (né en 2006 et avant),

Pour les adultes, dans la limite de 350 places

⇒ Samedi 7 juillet 2018 :

◆ Un **Triathlon distance L** (Natation 3000m, Vélo 80 km, Course à Pied 19,5 km)

En individuel ou en relais, ouvert à toute personne à partir de la catégorie Junior (né en 2000 et avant)

pour le Championnat de France (individuels licenciés FFTRI) et pour l'Open (relais et non licenciés)

Dans la limite de 850 places.

Format relais

◆ Le relais entre les concurrents se fait par le passage de la puce de chronométrage dans l'aire de transition à leur emplacement.

◆ Comme pour le triathlon individuel, les 3 disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre lors des différentes transitions jusqu'à l'arrivée.

◆ Les concurrents des équipes relais sont autorisés à effectuer les 50 derniers mètres et franchir ensemble la ligne d'arrivée, sans gêner la progression des autres concurrents.

Inscriptions & documents

◆ La signature de l'athlète (lors du retrait des dossards) signifie qu'il accepte le règlement et certifie exact les renseignements fournis.

◆ Si le concurrent n'est pas licencié "compétition" FFTRI, il doit prendre un pass-compétition en même temps que l'inscription à l'épreuve.

◆ Si prise de pass-compétition le concurrent doit être en possession d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du Sport en compétition, et en fournir une copie lors de l'inscription ou au retrait du dossard.

◆ **Inscription en ligne** et paiement sur le site www.triathlondesgorges.com ou **Bulletin & chèque à envoyer à Ardèche Sport Attitude – Chemin de la Feuille – Le Petit Tournon – 07000 LYAS, Chèque à l'ordre de "Ardèche Sport Attitude"**, avec copie de la licence FFTRI et/ou du certificat médical.

◆ Les concurrents qui possèdent une licence FFTRI (ou autre fédération) doivent présenter leur licence de l'année en cours lors du retrait de leur dossard.

◆ Les mineurs non licenciés doivent présenter, le jour du retrait des dossards, une autorisation parentale signée les autorisant à courir sur cette épreuve.

◆ Frais de 10€ pour tout changement du dossier d'inscription initial (course ou concurrent).

Déroulement

- ◆ Parcours vélo sans Aspiration-Abri entre 2 concurrents (**Drafting interdit**)
- ◆ Temps limite vélo fixé à 21h45 pour les Triathlons distance S & M, plus de départ course à pied à partir de cet horaire, même sans dossard.
- ◆ Pour le distance M, tout concurrent qui prévoit (selon son niveau) d'être encore sur le parcours vélo à 21h15 devra être muni d'un dispositif d'éclairage (avant et arrière) et l'activer à partir de cet horaire. Le non respect de cette règle entraîne une mise hors-course du concurrent.
- ◆ Pour le Triathlon distance L, temps limite natation fixé à 10h30 (soit 1h30 après le départ), temps limite vélo fixé à 14h35 (soit 5h35 après le départ), temps limite course à pied (km13,4 - zone de prise de bracelet) fixé à 16h35 (soit 7h35 après le départ), clôture de la course à 17h30.
- ◆ Le parcours natation s'effectue dans l'Ardèche. Le bonnet de bain, fourni par l'organisateur, doit être obligatoirement porté par tous les concurrents.
- ◆ L'organisation ne fournira qu'un seul dossard (afin de limiter les déchets), selon la réglementation FFTRI, la ceinture porte-dossard est obligatoire.
- ◆ Durant le parcours vélo, les concurrents doivent porter un casque à coque dur et homologué, sur lequel sera positionnée l'étiquette numérotée fournie par l'organisateur. Le dossard également fourni sera positionné dans le dos.
- ◆ Durant le parcours course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher. Le dossard fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté pendant toute la course. Il sera positionné sur le devant.

Environnement & développement durable

- ◆ Le triathlon des Gorges de l'Ardèche se déroule dans un espace naturel exceptionnel, organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver.
- ◆ Epreuve label Développement Durable, pour respecter l'environnement, pas de jet de débris en dehors des zones prévues et signalées. Un gobelet rigide sera remis à chaque concurrent à l'arrivée dont la consigne (2€) lui sera rendue par l'organisation au retour du gobelet, sur site après l'épreuve.

Sportivité & respect

- ◆ Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.
- ◆ Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

Assurance, sécurité et responsabilité

- ◆ Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou "pass-compétition", acquis lors de leur inscription).
 - ◆ Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.
 - ◆ L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.
 - ◆ Si annulation de l'épreuve pour cas de "forces majeures", avant le 31/03/18, les droits d'inscription seront remboursés intégralement. Après le 01/04/18, 50% du montant des droits resteront acquis à l'organisation.
 - ◆ La veille ou le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie ou tout autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.
- De même, si pour les mêmes raisons le triathlon devait être transformé (en duathlon, par exemple) ou décalé, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable et l'intégralité des droits d'inscription lui restent acquis.

Droit d'image

- ◆ Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Triathlon des Gorges de l'Ardèche 2018, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.
- ◆ Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Classements et dotation

- ◆ Pour les épreuves en individuel, classement au temps par catégorie d'âges.
- ◆ Pour les épreuves en relais, classement effectué par rapport au temps total de l'équipe.

Cas de non participation après inscription

- ◆ Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.
- ◆ Sur présentation d'un certificat médical, le montant de l'inscription pourra être reporté sur l'édition suivante, dans la mesure où l'organisation aura été formellement informée au plus tard 15 jours avant l'épreuve.